

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-11-chem](#) | [Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.](#) [ItemDe Ferrière, Claude-Joseph. Dictionnaire de droit et de pratique, 1740.](#) | [Circonstances.](#)

De Ferrière, Claude-Joseph. Dictionnaire de droit et de pratique, 1740. | Circonstances.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0413

SourceBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[de Ferrière, Claude-Joseph](#)

Références bibliographiques[de Ferrière, Dictionnaire de droit et de pratique](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

CC. J. de Fernien
Discussion de phrases
1740-

Circumstances.

414

I.389 "circumstances" sont les incidents et particularités
qui accompagnent l'acte ; - pour l'usage doit
être attachée, sur l'acte criminel.

en m. criminelles "les circonstances sont
essentielles à l'existence d'un crime et par conséquent
font de la complète détermination."



